



Juge des affaires familiales

Par **Nadou66**, le **25/02/2015** à **21:35**

Bonjour,

J'ai deux fils , 15 ans qui vit à mon domicile et 12 ans qui vit chez le père depuis 3 ans . Mon fils de 15 ans à l'aide d'un avocat passe devant le jaf de Perpignan le 20/05 pour droit de visite libre chez son père car c'est conflictuel (il ne se voit que pendant les vacances)

J'ai reçu une convocation du jaf de Châteauroux pour moi le 20/05 . J'ai un avocat que je vois vendredi mais je suis inquiète car le père est plein de mensonge envers mon enfant de 12 ans qui vit chez lui et j'ai toutes les preuves .

Le père à porte plainte contre moi pour NRE mais c'est mon fils de 15 ans qui ne veux pas aller chez lui . Je n'ai pas eu de poursuites ou d'appel de la gendarmerie ..

Dois je demander le report d'audience ?

Puis je tout faire avec le jaf de Perpignan pour éviter d'aller à Châteauroux ? Puisque moi j'ai fait une requête au jaf et je suis convoquée le 08/06 ?

Merci de me répondre ce serait trop gentil de votre part